

un passage du livre d'Eva JOLY ....page 292

"Est-ce dans ce monde là que nous voulons vivre", ses propos suivants dans un paragraphe intitulé "SANS GARDE-FOUS NI REPERES": "(...) En donnant une prime à la spéculation financière, la mondialisation a déplacé le curseur de nos références. Clé de voute de ce nouveau systtème de valeur, les salaires des dirigeants des grandes entreprises se sont envolés de manière exponentielle. Nos chefs d'entreprises se sont attribué une fraction déraisonnable de la valeur ajoutée dégagée par les sociétés qu'ils dirigent. Nous avons consenti à ce dérapage, par une sorte d'anesthésie collective.

Ainsi, l'attribution à Claude BEBEAR, le PDG français de l'assureur AXA, en dix ans, de 1,6 milliard de francs de stock-options n'a pas soulevé la moindre protestation. L'assemblée générale d'AXA a ainsi permis à son PDG d'accumuler au grand jour, et de manière tout a fait légale, ce que les dirigeants d'Elf ont tenté d'accaparer de manière occulte. Bien sûr, l'atteinte au contrat social n'est pas de même nature mais les deux comportements se renforcent l'un l'autre: ils s'autolégitiment. Cette critique a longtemps été taboue mais je l'assume avec force.

Vingt ans durant, alors que la grande corruption explosait, les conseils d'administration de sociétés cotées - en une symétrie évidente - se sont lancés dans une surenchère de jetons de présence, stock-options, salaires, indemnités de toutes natures...Une dérive sinon criminelle, du moins criminogène. Les plus -values réalisées sur les stocks-options peuvent atteindre jusqu'à trente fois le montant de leur salaire. Il existe même des assurances contre la baisse des cours!

Il y a trente ans, la facteur multiplicatif entre le salaire moyen d'une entreprise et le salaire le plus élevé était de vingt. Aujourd'hui, il avoisine les deux cents

. La dépression boursière n'a pas freiné les ardeurs. (...) Ces comportements sont moralement répréhensibles et juridiquement contestables. Selon la jurisprudence française, en effet, une rémunération excessive peut donner lieu à des poursuites pour abus de biens sociaux. Mais cette application stricte de la loi menace plus les boulangers en difficulté que les PDG de sociétés cotées. Plus qu'un moyen ou un levier, le pouvoir est trop souvent devenu un filon ou un butin.

Les fusions des années 1990 ont dégagé des profits inégalés pour les dirigeants de société et les banques d'affaires. Le fossé ne cesse de se creuser entre les 10% les plus riches et le reste de la population, d'abord aux Etats-Unis, bien sûr, mais aussi en Europe et en Asie. (..)"



#### Résumé :

Fait exceptionnel en France, cet ouvrage avait été retiré de la vente à parution, en juin 2003, pendant l'instruction du procès Elf. En effet, le bâtonnier de Paris avait saisi le garde des Sceaux pour protester contre la parution du livre au nom d'un "manquement au droit de réserve", Eva Joly ayant été le magistrat en charge du dossier Elf jusqu'en 2002. Une fois le réquisitoire prononcé et les jugements rendus, le lecteur a pu enfin accéder à cet ouvrage... Il n'y a pas, à vrai dire, de révélations dans Est-ce dans ce monde que nous voulons vivre ? C'est à la fois le récit de l'instruction de l'affaire Elf et une réflexion sur le rôle de la justice dans un monde dirigé par quelques puissants jouissant d'une totale impunité. Mais on y découvre tout de même l'incroyable système qui sous-tend l'affaire. Après la privatisation du groupe Elf en 1994, Eva Joly découvre progressivement la trace de sociétés off-shore, de comptes numérotés, de systèmes de malversation. Au fur et à mesure qu'elle et son équipe progressent dans leur enquête sur le triumvirat Le Flock, Sirven, Tarallo, les menaces et les intimidations surviennent sous forme de lettres anonymes, de portes forcées, de bureaux visités, de téléphones piratés, de pressions physiques. Eva Joly raconte ces sept ans d'instruction où elle fut mise sous protection judiciaire, perdant toute possibilité de vie privée, vivant dans une anxiété constante. On lit entre les lignes un sentiment de reproche à l'égard de la corporation des juristes en général et du système français en particulier. Facilement accusée d'être devenue une sorte de star de la justice à la fois paranoïaque